

Bilan social 2019 - Dispositif SAMELY

Le SAMELY est un service créé en 2013 par l'association des PEP75. Il accompagne chaque année environ 200 lycéennes dans la lutte contre le décrochage scolaire, la construction d'un projet d'orientation professionnelle et la lutte contre l'isolement.

Le service a été mis en place en 2013 sur le département de Paris, il s'est développé ensuite en Seine-et-Marne et en Essonne en 2014. Le département de la Seine-Saint-Denis est couvert également depuis le début de l'année 2019.

Voici les éléments généraux que vous pouvez retrouver dans le bilan d'activité global du service et qu'il me semble essentiel de retranscrire dans ce bilan social. Ces éléments permettent une meilleure compréhension de la situation sociale des jeunes femmes accompagnées par le Samely et de leur bébé.

I- Le Samely en quelques chiffres en 2019

193 lycéennes accompagnées en accompagnement individuel sur l'ensemble des territoires couverts

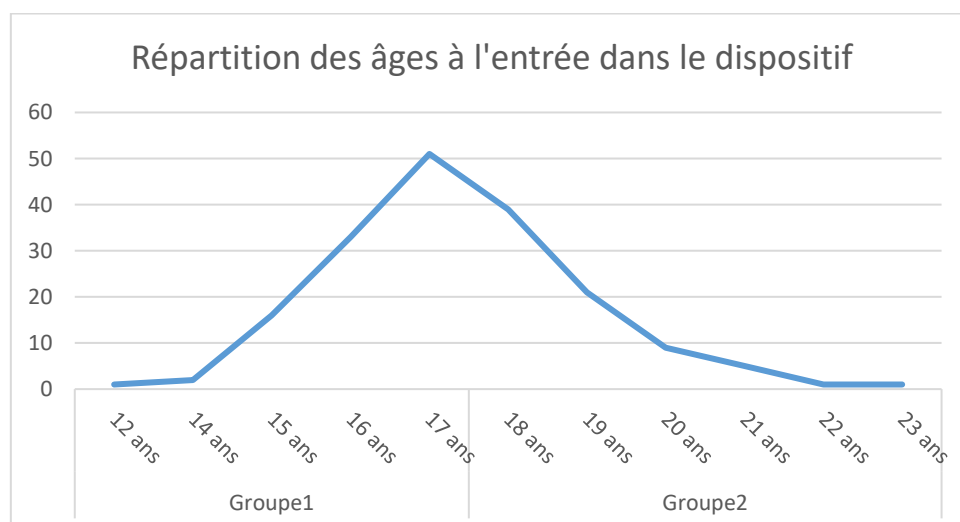
- 56 lycéennes accompagnées sur le département de Paris
- 43 lycéennes accompagnées sur le département de la Seine-et-Marne
- 53 lycéennes accompagnées sur le département de l'Essonne
- 41 lycéennes accompagnées sur le département de la Seine-Saint-Denis

Cette année :

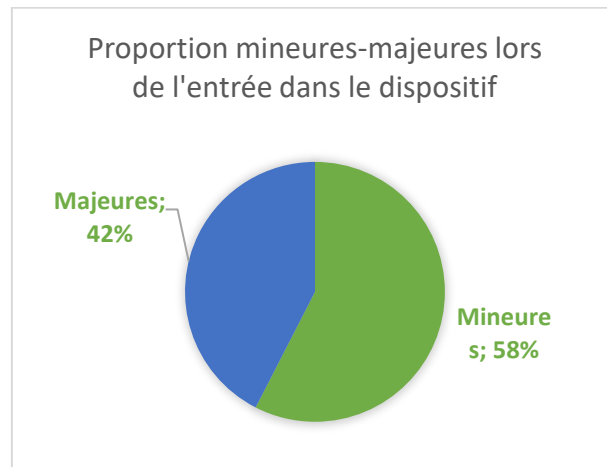
- 2 séjours collectifs de remobilisation scolaire au Pouliguen
- 2 stages collectifs de soutien scolaire en Essonne et en Seine-et-Marne
- 1 séjour collectif « Lien mère-enfant » au Pouliguen
- 3 sorties parentalité à la journée, à Paris, en Essonne et en Seine-et-Marne

II- Caractéristiques démographiques des jeunes femmes accompagnées par le dispositif

- **La répartition des lycéennes par âge**

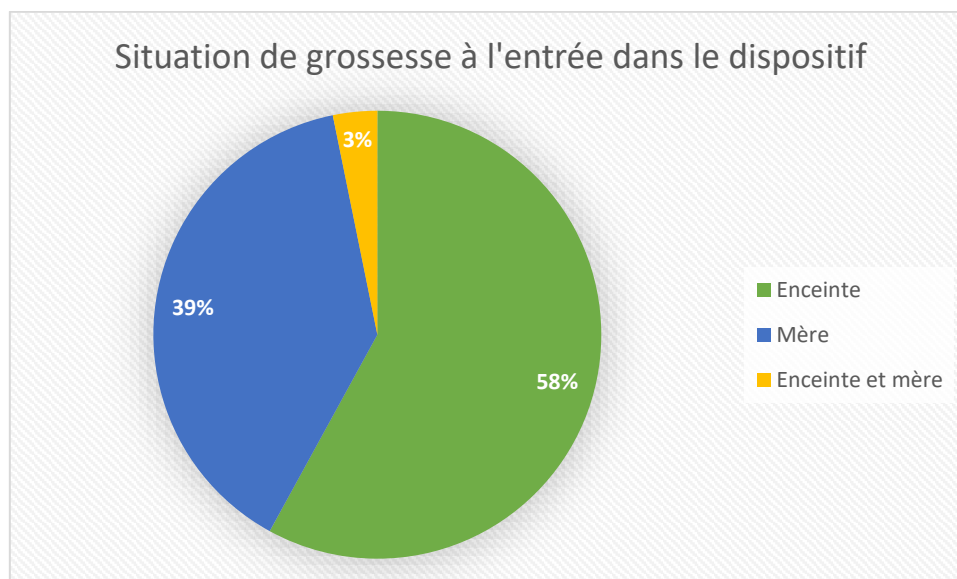


Les lycéennes accompagnées par le SAMELY ont entre 12 et 23 ans. La moyenne d'âge lors de l'orientation vers le dispositif est de 17,3 ans.



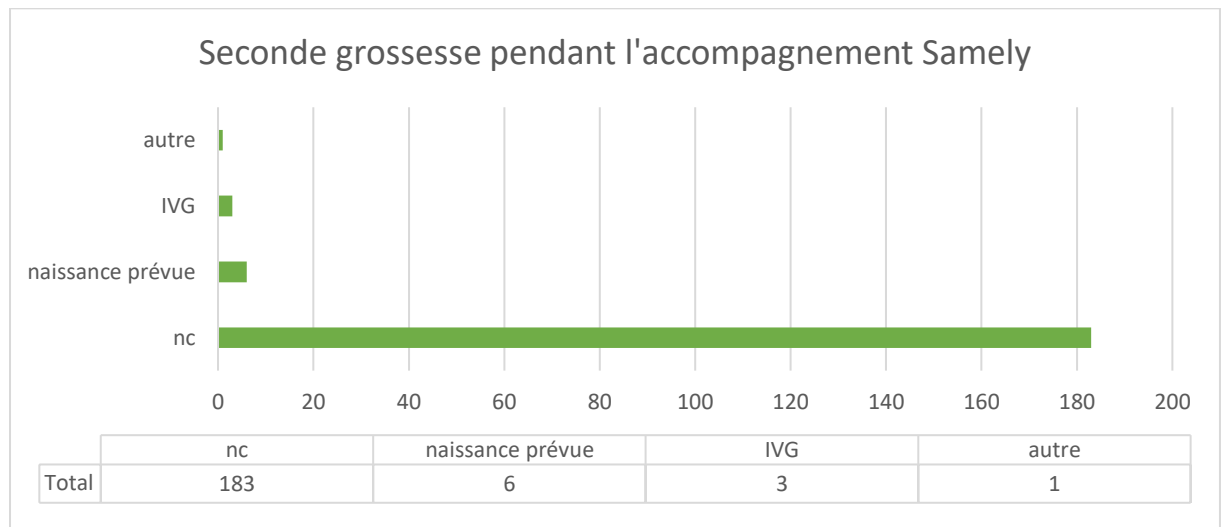
En 2019, 19 jeunes femmes accompagnées avaient moins de 16 ans. La proportion des jeunes femmes âgées de 15 ans et moins (≤ 15 ans) représente donc 10,6% de l'effectif global.

- **Situation de grossesse lors de l'orientation vers le dispositif**



58% des jeunes femmes sont orientées vers le SAMELY pendant leur grossesse, ce qui permet notamment d'anticiper le décrochage au niveau de la scolarité et de mieux accompagner la naissance de l'enfant au niveau matériel mais également au niveau psychologique. Cette orientation précoce de la jeune femme vers le service, est possible grâce à un travail de partenariat mis en place sur l'ensemble du territoire et une bonne connaissance de l'existence du service par les professionnels des secteurs sociaux, éducatifs, médicaux....

- **Seconde grossesse pendant l'accompagnement Samely**



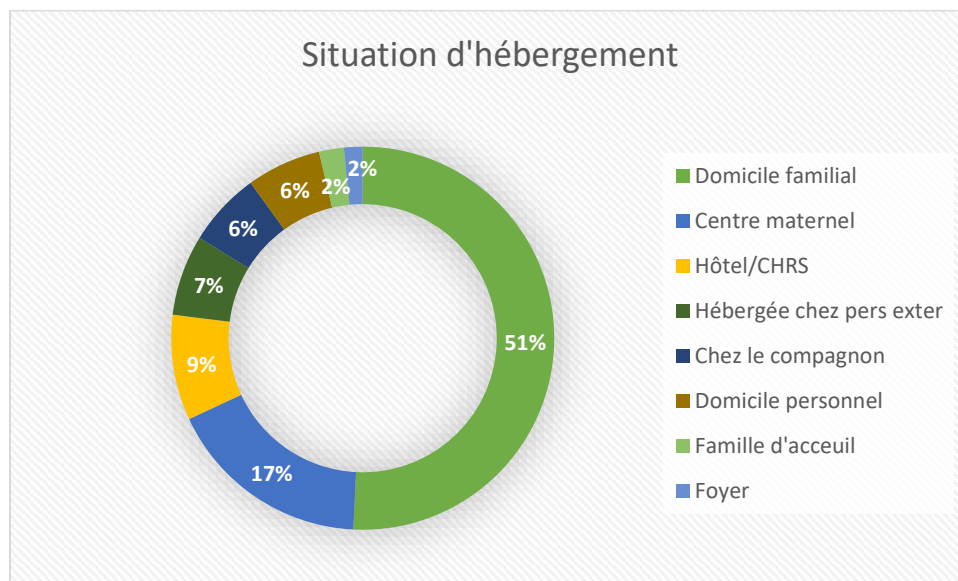
→ Ces chiffres sont à relativiser car ils représentent seulement les situations dont l'équipe a eu connaissance pendant l'année. Nous pouvons en effet émettre l'hypothèse qu'un nombre plus important de jeunes femmes vivent une seconde grossesse dans les 2 ans qui suivent la première. Cependant, certaines n'en parlent pas et peu d'entre elles la mènent à terme.

En 2019, 10 jeunes femmes ont informé les référentes Samely qu'elles étaient de nouveau enceintes. Cette nouvelle grossesse intervient dans les 2 ans qui suivent la naissance de leur premier enfant, qui correspond au temps de l'accompagnement SAMELY. Parmi elles, 6 jeunes femmes souhaitent mener leur grossesse à terme, 3 jeunes femmes ont eu recours à l'IVG et 1 jeune femme a vu sa grossesse d'interrompre suite à une fausse couche tardive.

Ces secondes grossesses sont présentes chaque année, malgré la participation aux ateliers de prévention sur la thématique de la contraception. Elles révèlent les enjeux multiples de la grossesse qui ne se limitent pas à la question de l'accès aux moyens de contraception.

III- Situation sociale des jeunes femmes accompagnées par le dispositif

- Situation d'hébergement des jeunes femmes



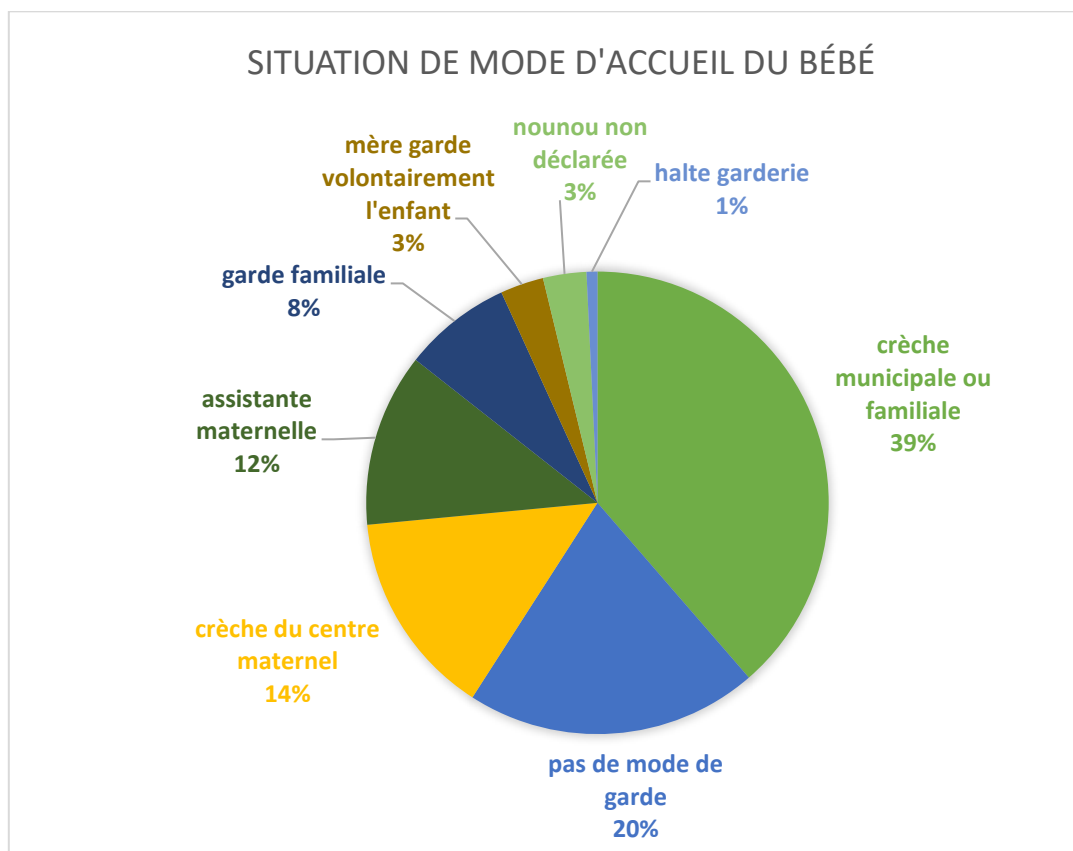
Sur l'ensemble des territoires couverts par le service, plus d'une jeune femme sur deux habite au sein du logement familial. Nous constatons dans de nombreuses situations, une rupture de cet hébergement lors de l'annonce de la grossesse qui engendre fréquemment une mise à la porte ponctuelle ou durable de la jeune femme. Les conflits s'apaisent ensuite lors de la naissance de l'enfant.

23% des jeunes femmes et leur enfant sont confrontées à des difficultés de logement et vivent dans un hébergement instable au sein duquel elles ne pourront pas rester (chez des personnes extérieures, chez le compagnon ou en hôtel social, CHRS...).

Cette réalité est diverse en fonction des départements. En effet, elles sont **33% sur le département de Paris à vivre dans un logement instable avec leur bébé**. Ceci est lié aux problématiques du logement inhérentes à ce département et à l'absence de centre maternel spécialisé pour les mères mineures sur le territoire.

A l'inverse, elles sont 15% sur le département de l'Essonne et 21% sur le département de la Seine-et-Marne où la problématique du logement est moins prégnante et où les places en centre maternel sont moins rares. Enfin, elles sont 24% en Seine-Saint-Denis à être confrontées à un hébergement instable. La situation sur ce département étant plus complexe.

- Répartition des modes d'accueil pour les enfants



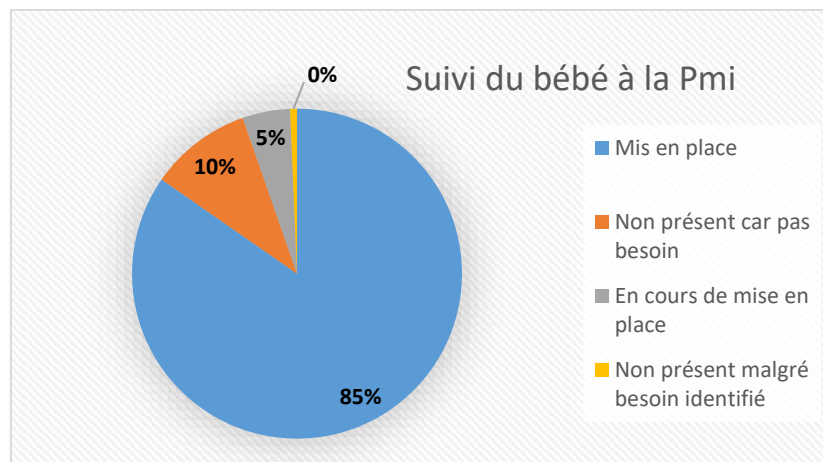
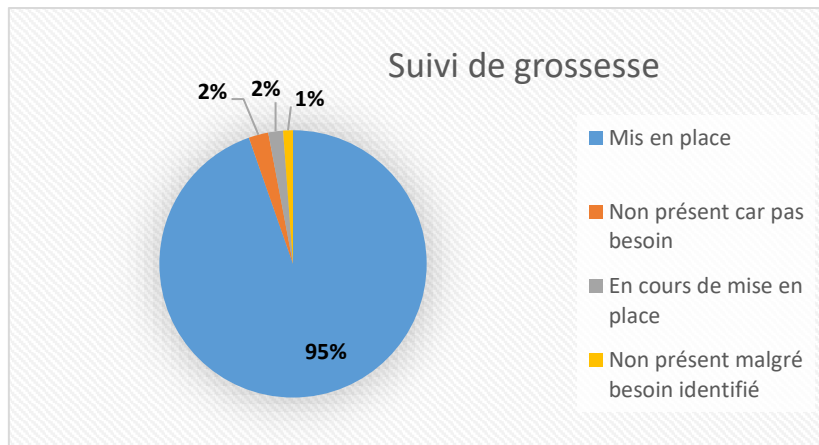
Sur l'ensemble des départements, 20% des jeunes femmes n'ont pas de possibilité d'accueil de leur bébé et ne peuvent donc pas reprendre de scolarité, suite à la naissance de leur enfant.

12% des jeunes femmes sont confrontées à un mode d'accueil non stable, transitoire : nounou non déclarée, bébé gardé transitoirement par un membre de la famille ou halte-garderie pour un accueil ponctuel. Ces situations peuvent permettre à la jeune femme de reprendre sa scolarité de façon ponctuelle mais ne lui permettent pas de l'investir de façon continue, avec la disponibilité psychique nécessaire.

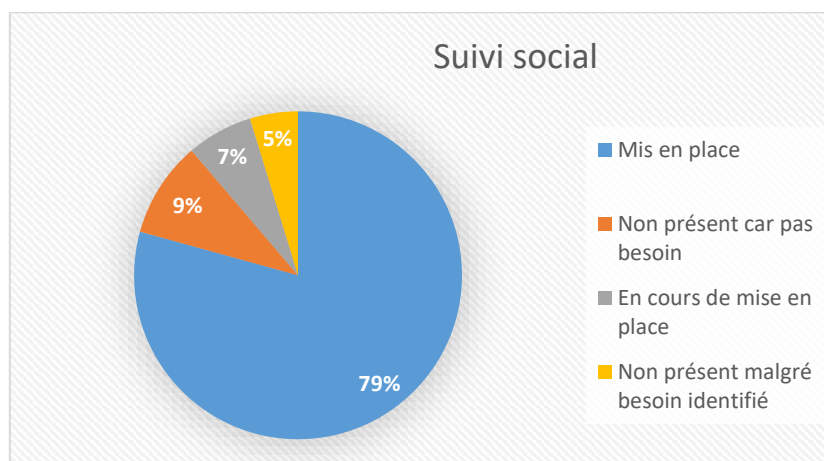
→ Cette réalité masque une diversité importante entre les différents départements. En effet **31% des jeunes femmes se retrouvent sans mode d'accueil en Seine-et-Marne** alors qu'elles sont entre 16% et 18% dans les autres départements.

IV- Suivi global mis en place pendant l'accompagnement SAMELY

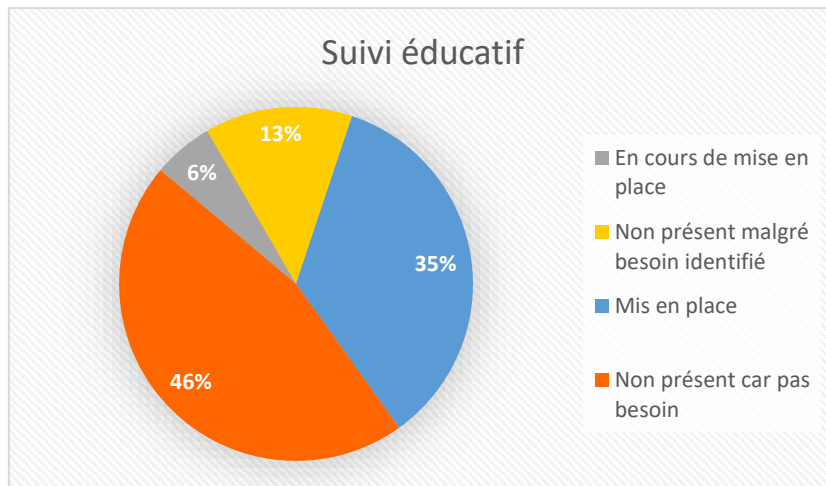
Les schémas suivants mettent en avant la possibilité pour les jeunes femmes de bénéficier d'accompagnement dans différents domaines afin d'être soutenues dans leur grossesse et leurs projet de vie dans les meilleures conditions possibles.



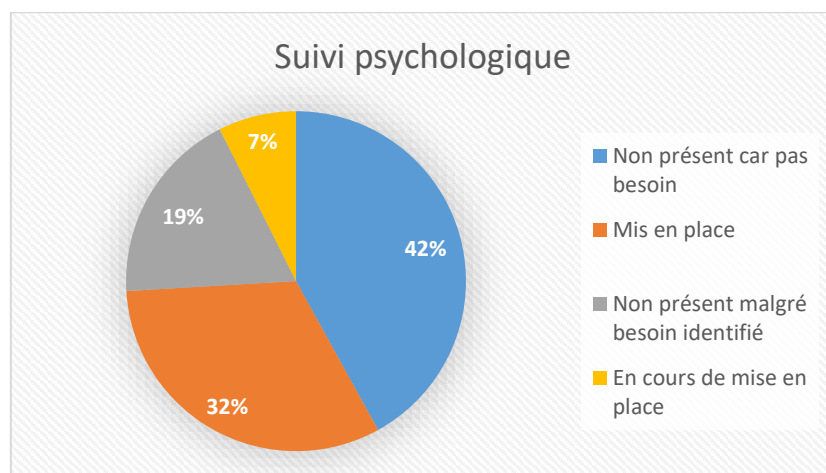
Nous pouvons noter que le suivi du bébé, pendant la grossesse et après la naissance, est mis en place dans la quasi-totalité des situations. Au niveau du suivi PMI, une seule jeune femme est en difficulté pour pouvoir mettre en place un suivi, suite à une fermeture de la PMI de son secteur.



Le suivi social, mis en place principalement en service social de secteur, en maternité ou en maison des solidarités, est présent pour 79% des jeunes femmes accompagnées. Pour 5% d'entre elles, elles ne peuvent en bénéficier alors qu'un besoin est identifié. Ces jeunes femmes sont souvent en situation administrative irrégulière.



Le suivi éducatif, type AEMO ou AED, mis en place par l'ASE notamment en centre maternel, est présent pour 35% des jeunes femmes. Il serait nécessaire pour d'avantage de jeunes femmes notamment pour soutenir la mise en place du lien mère enfant. Ceci est lié au manque de place au sein des centres maternels et parfois à une difficulté à saisir l'ASE quand cela semblerait pertinent.



Le suivi psychologique est mis en place pour 32% des jeunes femmes notamment à la maternité, pendant la grossesse et dans les jours qui suivent la naissance de l'enfant. Les modalités de prise en charge restent floues (délai d'attente, durée de la prise en charge, distances, conditions proposées...).

On notera que pour 19% d'entre elles, aucun suivi psychologique n'est proposé malgré un besoin identifié.

CONCLUSION

A travers ces résultats, nous observons cette année encore la pertinence du suivi du SAMELY.

En effet, la porte d'entrée de la scolarité, dans la mise en place du service, noue un lien de confiance entre l'élève qui deviendra mère et notre service SAMELY. Les diverses institutions de l'éducation nationale, des services de soin et sociaux, de la protection maternelle et infantile, participent à la mise en place de l'accompagnement global des jeunes femmes.

Toutefois, nous constatons pour certains accompagnements, un maillage partenarial étioilé ou/et des délais de réponse très importants, alors même que la situation de ces jeunes et de leur enfant est vulnérable. Le rôle du SAMELY dans l'accompagnement global proposé, ne peut être efficace que si les partenaires sollicités sont en place et ont les moyens de répondre aux besoins des jeunes femmes et de leur bébé.

Le manque de place, en établissement professionnel, en centre maternel et en en crèche, impactent la mise en place d'un accompagnement global. Les nombreux déménagements de ces jeunes femmes et leur grande précarité créent des ruptures dans l'accompagnement mis en place.

La réponse à ces besoins est la création d'un centre maternel pour mineures sur Paris.

Cet établissement assurerait un lien de vie adapté pour la mère et son bébé, permettrait la mise en place de suivi scolaire, social, de santé et favoriserait l'insertion professionnelle et sécuriserait la mise en place du lien mère enfant. Cet établissement de prévention nous semble être indispensable, nous réitérerons donc nous effort pour trouver les financements dans ce projet complémentaire à notre service.